

LES JOURNÉES DU SML

Du 11 au 13 Septembre 2026
Hôtel Novotel - La Grande Motte

Bulletin d'inscription à retourner avant le 06 Juillet 2026

COORDONNÉES

Nom : Prénom :
 Tél. Email :
 Adresse :
 Code postal : Ville :

INSCRIPTION CONGRESSISTE*

Je serai présent(e) à : ☐ la journée du 11/09 ☐ la journée du 12/09
☐ la soirée gala du 12/09 ☐ la matinée du 13/09

HÉBERGEMENT* (Les animaux domestiques ne sont pas admis)

Chambre souhaitée : ☐ Single ☐ Double (supplément de 23,24 € à régler directement à l'hôtel)
 Pour les nuits du : ☐ Jeudi 10/09 ☐ Vendredi 11/09 ☐ Samedi 12/09

PARTICIPATION ACCOMPAGNANT(E)*

Déjeuner(s) : ☐ du vendredi 11/09 (45 €) ☐ du samedi 12/09 (45 €)
 Gala : ☐ dîner de gala du samedi 12/09 (100 €)

TARIFS D'INSCRIPTION*

A	☐	Inscription Congressiste	190 €
B	☐	1 Déjeuner Accompagnant(e)	45 €
C	☐	2 Déjeuners Accompagnant(e)	90 €
D	☐	Dîner de gala Accompagnant(e)	100 €

Total Général
 (en fonction des cases cochées A + B + C + D) _ _ _ €

MODE DE PAIEMENT

Le paiement de l'inscription aux Journées du SML se fait par virement bancaire.

Bénéficiaire : Syndicat des Médecins Libéraux
 IBAN : FR76 3005 6000 8900 8900 1717 374
 Code BIC : CCFRFRPP

 Merci de bien noter sur l'ordre de virement vos Nom et Prénom + Congrès 2026

MODALITÉ D'INSCRIPTION

1. Remplir le bulletin
2. Joindre l'Attestation URSSAF au titre de l'exercice N-1, à défaut N-2
3. Joindre l'ordre de virement correspondant aux frais d'inscription du congressiste (A) et aux éventuels frais de participation de l'accompagnant(e) (B + C + D)
4. Envoyer le dossier complet format PDF par mail à : lesml@lesml.org

Évènement éligible au crédit d'impôt formation chef d'entreprise ET à la prise en charge individuelle FAF. L'inscription aux journées implique que vous approuvez l'ensemble des conditions générales ci-après. Vous nous autorisez à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant.

PRISE EN CHARGE HÉBERGEMENT ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Prise en charge des nuits des 10, 11 et 12/09 sous réserve d'être à jour de cotisation SML 2025 et 2026, et de respecter vos engagements. En cas de no-show, le SML se réserve le droit de vous réclamer les frais d'hébergement.

Prise en charge des frais de déplacement plafonnée à 300 € sur présentation de justificatifs originaux, sous réserve d'être à jour de cotisation 2025 et 2026 et de recevoir les demandes de prise en charge avant le 10/10/2026, le cachet de la poste faisant foi.

* Merci de cocher les cases correspondantes